Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
REQUETE déposée sous le n° 06/2026

REQUETE MODIFICATIVE ET CONJOINTE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION

Monsieur le Président,

29639

DÉPOSÉ LE :
26 OCT. 2006
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Jean-Yves Hardy,

agissant en qualité de Président Directeur Général de la société **VALTECH**, société anonyme au capital de 1 286 771,07276 euros, ayant son siège social Immeuble Lavoisier - 4 place des Vosges - Quartier Gambetta La Défense V - 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 389 665 167, - 93B5187

agissant elle-même au nom et pour le compte

- de la société **VALTECH AXELBOSS**, société par action simplifiée au capital de 37.000 € dont le siège social est 80, avenue Marceau – 75008 Paris, en cours d'immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, et qu'elle représente en application des statuts, à l'effet des présentes,

- de la société **VALTECH TECHNOLOGIES CONSULTING**, société par action simplifiée au capital de 37.000 € dont le siège social est 80, avenue Marceau – 75008 Paris, également en cours d'immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, et qu'elle représente en application des statuts, à l'effet des présentes,

Ayant ensemble pour avocat, le Cabinet CMC, société d'Avocats inscrite au barreau du Paris et y exerçant 2 rue Logelbach, 75017 Paris, représenté par Maître Anne de Sèze.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- Que la société **VALTECH SA**, dans le cadre de son projet de restructuration de groupe, a déposé seule le 10 octobre 2006 une requête aux fins de nomination d'un commissaire à la scission, dans le cadre de la réalisation de deux opérations d'apports partiels d'actifs soumis au régime juridique des scissions, envisagées **en faveur de deux sociétés nouvelles à constituer par l'effet desdits apports**.

REÇU
23 OCT. 2006
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

- Que par ordonnance rendue par vos soins le 12 octobre 2006, Monsieur Olivier Peronnet, demeurant 21/23, avenue Pierre 1er de Serbie – 75116 Paris a été désigné en qualité de commissaire à la scission.

- Que dans le cadre de l'avancement des travaux relatifs à ces opérations d'apport, il s'avère nécessaire aujourd'hui de réaliser les mêmes apports en faveur de deux sociétés déjà existantes et constituées préalablement à cet effet.

- Que les sociétés **VALTECH AXELBOSS** et **VALTECH TECHNOLOGY CONSULTING** ont donc été constituées à cet effet par **VALTECH SA** en qualité d'associé unique, leurs statuts ayant été signés le 18 octobre 2006, que les formalités d'immatriculation sont en cours de réalisation auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Paris.

- Que de ce fait, il appartient à **VALTECH AXELBOSS** et **VALTECH TECHNOLOGY CONSULTING**, en vue de la réalisation des dites opérations d'apport, de demander également, chacune pour leur propre compte, la nomination officielle d'un commissaire à la scission, à désigner par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce, statuant sur requête, et choisi parmi les Commissaires aux Comptes inscrits ou parmi les experts inscrits sur une des listes établies par les cours et tribunaux.

EN CONSEQUENCE

Les requérantes requièrent **conjointement** qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir **nommer à nouveau en tant que commissaire à la scission,** conformément aux articles L. 236-10 du Code de commerce et 257 du décret du 23 mars 1967, **Monsieur Olivier Peronnet - 21/23, avenue Pierre 1er de Serbie – 75116 Paris,** qui sera chargé conformément aux articles L. 225-147, L. 236-16 du Code de commerce et aux articles 257 et 260 du décret du 23 mars 1967, d'établir un rapport écrit sur la valeur des apports ainsi qu'un rapport sur les modalités des opérations d'apports partiels d'actifs envisagées.

Fait à Paris,
En deux exemplaires,
Le 19 octobre 2006

Maître Anne de Sèze

ANNEXE 1

RAPPEL

DES OPERATIONS ENVISAGEES ET DES SOCIETES CONCERNEES PAR L'OPERATION

- VALTECH envisage, dans le cadre d'une réorganisation interne actuellement à l'étude, de filialiser au sein de deux sociétés préalablement constituées, les deux branches autonomes d'activités regroupant la totalité de ses activités opérationnelles ;

- Les éléments d'actif et de passif de la première branche autonome d'activités regroupant ses activités de « **conseils en management** » appelée aussi « Valtech Axelboss » seraient apportés à la société VALTECH AXELBOSS dans le cadre d'une première opération d'apport partiel d'actifs, soumis au régime juridique des scissions ;

- Les éléments d'actif et de passif de la seconde branche autonome d'activités regroupant ses activités de « **conseils en technologies** » seraient apportés à la société VALTECH TECHNOLOGY CONSULTING dans le cadre d'une seconde opération d'apport partiel d'actifs, soumis au régime juridique des scissions,

- Les conditions et modalités de chacune de ces deux opérations seraient déterminées dans deux projets de traité d'apport partiel d'actifs ;

- **Ledit apport serait placé sous le régime juridique des scissions visé à l'article L. 236-1 al. 2 du Code de commerce conformément aux dispositions de l'article L. 236-22 du Code de commerce ;**

- La société VALTECH présente les caractéristiques suivantes :

SOCIETE APPORTEUSE : VALTECH.

La société Valtech est une société anonyme, dont le siège social est situé Immeuble Lavoisier - 4 place des Vosges - Quartier Gambetta La Défense V - 92400 Courbevoie.

La société a été immatriculée, en premier lieu, au greffe du Tribunal de commerce de Paris le 23 décembre 1992 puis, en second lieu et depuis le 6 décembre 1993, au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 389 665 167.

Son capital social s'élève à ce jour à 1 286 771,07276 euros. Il est divisé en 84 418 763 actions sans valeur nominale et fait appel public à l'épargne. Elle est actuellement cotée sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris.

La société Valtech a pour principale activité, en France ou à l'Etranger, toutes prestations de services et distribution de produits dans le domaine informatique et toutes prestations d'analyse, de conseil en gestion, management, organisation, logistique, systèmes informatiques, ainsi que tous travaux s'y rattachant ; la participation, directe ou indirecte, dans toute société, fond d'investissement,

groupement, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de transformation d'anciennes sociétés, par voie d'apports en nature mobiliers ou immobiliers ou en numéraire, fusion, alliance, souscription d'actions, parts d'intérêts, obligations ou autrement dans toutes affaires commerciales, industrielles ou financières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à développer ses affaires ou à créer de la valeur pour ses actionnaires ; et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

La date de clôture de l'exercice social de la société est le 31 décembre.

De son exercice social clos au 31 décembre 2005, il ressort les résultats suivants :

(en euros)	31.12.2005
Chiffre d'affaires net social	29 425 157
Total du bilan social	74 630 777
Total des capitaux propres sociaux	56 880 489
Résultat net de l'exercice social	- 1 530 881
Effectif au 31 décembre 2005	190

Les Commissaires aux comptes titulaires sont :

Fidrex
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

Deloitte & Associés
185 C, avenue Charles de Gaulle 92 200 Neuilly sur Seine

Les Commissaires aux comptes suppléants sont :

Monsieur Michel Terradot
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

BEAS
7/9, villa Houssaye
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

- A titre d'information, les sociétés bénéficiaires des apports présentent les caractéristiques suivantes :

SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

VALTECH AXELBOSS a été constituée sous forme de société par actions simplifiée au capital de 37.000 € et a son siège social à Paris (75008) 80, avenue Marceau, lieu actuel d'exercice de ces activités. Les statuts de la société ont été signés le 18 octobre 2006.

Elle recevra les apports de la branche d'activité « conseils en management ».

Cette société est en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Elle n'aura qu'un seul actionnaire, la société apporteuse, Valtech.

L'objet social est, en France ou à l'Etranger, toutes prestations de services et distribution de produits dans le domaine informatique, des conseils en gestion, management, organisation, logistique, la formation, ainsi que tous travaux s'y rattachant ; et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

La date de clôture de son premier exercice social sera le 31 décembre 2006 et tous les autres exercices seront clos le 31 décembre.

Son commissaire aux comptes titulaire sera :

Fidrex
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

Son commissaire aux comptes suppléant sera :

Monsieur Michel Terradot
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

VALTECH TECHNOLOGY CONSULTING a été constituée sous forme de société par actions simplifiée au capital de 37.000 € et a son siège social à Paris (75008) 80, avenue Marceau, lieu actuel d'exercice de ces activités. Les statuts de la société ont été signés le 18 octobre 2006.

Elle recevra les apports de la branche d'activité « conseils en technologies ».

Cette société est en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Elle n'aura qu'un seul actionnaire, la société apporteuse, Valtech.

L'objet social est, en France ou à l'Etranger, toutes prestations de services et distribution de produits dans le domaine informatique, des conseils en gestion, management, organisation, logistique, la formation, ainsi que tous travaux s'y rattachant ; et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

La date de clôture de son premier exercice social sera le 31 décembre 2006 et tous les autres exercices seront clos le 31 décembre.

Son commissaire aux comptes titulaire sera :

Fidrex
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

Son commissaire aux comptes suppléant sera :

Monsieur Michel Terradot
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

LIENS ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANTES

Liens en capital

Valtech détient 100% du capital de ces deux sociétés.

Dirigeants communs

Monsieur Jean-Claude Turri, administrateur de Valtech SA, a été nommé Président de VALTECH AXELBOSS

Monsieur Jean-Yves Hardy, Président Directeur Général et administrateur de la société Valtech, a été nommé Président de VALTECH TECHNOLOGY CONSULTING.

NATURE DE L'OPERATION ENVISAGEE

Réorganisation de la structure juridique

Les opérations de filialisation et d'apport partiel d'actif envisagées par la société Valtech constituent une opération de réorganisation interne des activités du groupe Valtech.

Evaluation des apports et effectifs transférés

Les éléments d'actifs et passifs transmis dans le cadre de la présente opération seraient apportés sur la base de leur valeur nette comptable au 31 août 2006.

Concernant la branche d'activité « conseils en management », le montant des actifs apportés serait d'environ 14.000 K€ et le montant des passifs pris en charge serait d'environ 5.000 K€, soit un actif net apporté d'un montant de 9.000 K€ environ.

Les effectifs attachés à cette branche d'activité seraient de 72 personnes.

Concernant la branche d'activité « conseils en technologies », le montant des actifs apportés serait d'environ 11.000 K€ et le montant des passifs pris en charge serait d'environ 10.000 K€, soit un actif net apporté d'un montant de 1.000 K€ environ.

Les effectifs attachés à cette branche d'activité seraient de 144 personnes.

Chiffre d'affaires et résultats 2005 des branches d'activité apportées

Concernant l'activité « conseils en management »,

- le chiffre d'affaire 2005 de la branche d'activité a été de 15.912 K€ ;
- le résultat 2005 a été de 875 K€.

Concernant l'activité « conseils en technologies »,

- le chiffre d'affaire 2005 de la branche d'activité a été de 12.041 K€ ;
- le résultat 2005 a été de -500 K€.

Date de réalisation envisagée

La réalisation définitive des opérations est envisagée pour le 22 décembre 2006.

Les opérations seraient réalisées avec un effet décalé au 31 décembre 2006.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE
Le Président

ORDONNANCE
2006O02026

Nous, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons Monsieur Olivier PERONNET
21-23 avenue Pierre 1er de Serbie
7T116 Paris

en qualité de

☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers

☐ Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce

☐ Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle enjoint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de se (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 25/10/06
PAR DELEGATION
J.N. LEURENT

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE